

Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr – site : www.canalduforez.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU
DU 6 NOVEMBRE 2024

Etaient présents :

M. BONNEFOY Jean-Yves
Mme BROSSE Chantal
M. CHARRETIER Nicolas
M. CHAZAL Jacques
M. COUCHAUD Patrice
M. FRECON Laurent
M. OGIER Yvan
M. REVEILLE Yves
M. SANIAL Jean

Invités Présents :

M. BERGER Rémi – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA

Absents représentés : (voir pouvoir ci-joint)

Absents ou Excusés :

M. REBOUX Georges
M. VERNET Gérard

Service du S.M.I.F. :

Mme ROSSIGNEUX Annick

Pouvoirs : néant

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. COUCHAUD Patrice

<u>SUJETS DEBATTUS</u>

SUJET 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 17 SEPTEMBRE 2024

SUJET 2 – DEMANDE DE DEBIT SUPPLEMENTAIRE DE L'ASA DE LA PRA

SUJET 3 – TRAVAUX DE SECURISATION

Désignation du secrétaire de séance : M. Patrice COUCHAUD en l'absence de M. Georges REBOUX

**SUJET N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU
DU 17 SEPTEMBRE 2024**

➤ *Procès-verbal approuvé.*

SUJET 2 – DEMANDE DE DEBIT SUPPLEMENTAIRE DE L'ASA DE LA PRA

Point de la compétence du Bureau

Rappel :

- décision du Bureau du 1^{er} juillet 2024 : *sous réserve de la validation technique de la possibilité de desservir les nouvelles souscriptions le SMIF confirme l'attribution de 130 m3/h supplémentaires à l'ASA de la Pra sachant que le besoin était de 160 m3/h*

Etude technique faite par M. PION : le débit total des dessertes possibles serait de l'ordre de 110 à 115 m3/h, la desserte de LFA pour 150 m3/h a été prise en compte.

- Avis du Comité du 26 septembre 2024 : ➤ *Le Comité est favorable pour une autorisation pour 110 m3/h, le prochain Bureau du SMIF statuera sur ce point.*

➤ *décision : approbation d'une autorisation de débit de 110 m3/h supplémentaires à l'ASA de La Pra par avenant à la convention de fourniture d'eau du SMIF.*

DELIBERATION N° B01-20241106

SUJET 3 – TRAVAUX DE SECURISATION

Les dépenses dépassent désormais les 90 000 € HT, la compétence de ce dossier revient au Comité. Les crédits seront adaptés pour intégrer cette modification dans le budget 2025 si besoin.

Fait à MONTBRISON, le 7 novembre 2024

Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire de séance,
Patrice COUCHAUD



P.J. :

- feuille émargement
- diaporama